



ELECTION DU PRESIDENT DE LA FFF ET DE SA LISTE POUR LE COMITE EXECUTIF

**Election à distance se déroulant du mardi 10 décembre 2024 à 10h00
au mercredi 11 décembre 2024 à 18h00 (heures de Paris).**

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

La présente déclaration est à remplir par la **tête de liste** et à adresser, accompagnée des justificatifs de parrainages mentionnés à l'article 19.2 des statuts de la F.F.F., à la Commission de contrôle des opérations électorales, par courriel à l'adresse suivante : ccoe@fff.fr

La déclaration de candidature doit être envoyée au plus tard le **dimanche 10 novembre 2024, à 23h59 (heure de Paris)**.

Je soussigné (e), Madame - Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone portable :

Nom de la liste (le cas échéant) :

.....

- Déclare la candidature de la liste ci-joint à l'élection du Comité Exécutif de la F.F.F.,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet :
 - d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
 - d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
 - d'une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.

Fait à, le.....

Signature de la tête de liste :

N.B. : Chacun des membres de la liste candidate doit remplir, au jour de la déclaration de candidature, l'ensemble des conditions d'éligibilité définies aux articles 4 et 19 des Statuts de la FFF.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente déclaration de candidature :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **La liste des parrainages obtenus, accompagnée de l'attestation de chaque parrain,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste** (nb – à l'exception du candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration de non-condamnation via le formulaire ci-dessus).

Enfin, il doit être transmis une copie de la pièce officielle d'identité de chaque candidat (tête de liste et colistiers)

Vous êtes informé(e) que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFF dans le cadre de votre candidature aux élections fédérales. La base légale du traitement concernant les élections fédérales est liée à l'agrément ministériel et à l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

MEMBRES DE LA LISTE

	Candidats titulaires				
	NOM	PRENOM	SEXE (F / H)	N° LICENCE F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Tête de liste</u> Président N°1					
Vice-président délégué N°2					
Secrétaire Général N°3					
Trésorier Général N°4					
N°5					
N°6					
N°7					
N°8					
N°9					
N°10					
N°11					
N°12					
N°13					
N°14					

N°15					
N°16					
N°17					
N°18					

Candidat commun à chaque liste		
Président de la L.F.P.	LABRUNE	VINCENT

Important : la liste ci-dessus, correspondant aux 18 candidats titulaires, doit obligatoirement être composée de 9 femmes et de 9 hommes.

Par ailleurs, chaque liste doit comprendre obligatoirement 8 candidats réservistes : 4 femmes et 4 hommes (nb - les 8 intéressés doivent être identifiés dans les tableaux ci-après).

Pour rappel, les Statuts de la FFF prévoient notamment que :

- Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté au-delà de la date limite de candidature (10.11.2024),
- Seules les listes complètes (comportant les titulaires et les réservistes) sont recevables,
- En outre, figure sur chaque liste candidate, ès-qualités, le/la Président(e) de la LFP,
- Nul ne peut appartenir à plus d'une liste, à l'exception du/de la Président(e) de la LFP.
- Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise à la FFF sera prise en compte.
- Les 18 candidats figurant en qualité de titulaires sur la liste élue intègrent le Comité Exécutif,
- Les 7 représentants d'une famille du football appelés à intégrer le Comité Exécutif n'ont pas à figurer sur la liste mais font l'objet d'une élection distincte : le représentant des médecins est élu par l'Assemblée Fédérale ; les 2 représentants des joueuses et joueurs de haut niveau (1 femme / 1 homme), les 2 représentants des arbitres (1 femme / 1 homme) et les 2 représentants des entraîneurs (1 femme / 1 homme) sont élus par leur pairs,
- Un même personne ne peut pas candidater à la fois sur une liste et pour un des 7 postes de représentant d'une famille du football,
- Selon que le poste de Président de la L.F.P. et de médecin est occupé par une femme ou un homme, les 2 derniers membres du Comité Exécutif sont déterminés parmi les candidats réservistes de la liste élue, dans l'ordre de présentation de ladite liste, afin d'aboutir à la parité au sein du Comité Exécutif.

Candidats réservistes (femmes)

	NOM	PRENOM	N° LICENCE F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				

Candidats réservistes (hommes)

	NOM	PRENOM	N° LICENCE F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				

PARRAINAGES DE LA LISTE
Présidents de Ligue, de District ou de club à statut professionnel

	NOM	PRENOM	QUALITE
Parrainage N°1			
Parrainage N°2			
Parrainage N°3			
Parrainage N°4			
Parrainage N°5			
Parrainage N°6			
Parrainage N°7			
Parrainage N°8			
Parrainage N°9			
Parrainage N°10			

*Rappel : Ces parrainages doivent respecter les conditions de l'article 19.2 des statuts de la F.F.F. et faire, pour chacun d'eux, l'objet d'une **attestation signée par la personne délivrant le parrainage et qui devra être jointe à la présente déclaration de candidature.***

PARRAINAGES DE LA LISTE
Présidents de club à statut amateur

	NOM	PRENOM	CLUB
Parrainage N°1			
Parrainage N°2			
Parrainage N°3			
Parrainage N°4			
Parrainage N°5			
Parrainage N°6			
Parrainage N°7			
Parrainage N°8			
Parrainage N°9			
Parrainage N°10			

*Rappel : Ces parrainages doivent respecter les conditions de l'article 19.2 des Statuts de la F.F.F. et faire, pour chacun d'eux, l'objet d'une **attestation signée par la personne délivrant le parrainage et qui devra être jointe à la présente déclaration de candidature.***

DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone portable :

• Déclare me porter candidat FFF sur la liste menée par.....
dans le cadre de l'élection du Président de la FFF et des membres du Comité Exécutif,

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet :
- d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
 - d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
 - d'une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.

Fait à

Le

(signature)

Vous êtes informé(e) que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFF dans le cadre de votre candidature aux élections fédérales. La base légale du traitement concernant les élections fédérales est liée à l'agrément ministériel et à l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.